



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Rapport-préavis No. 26/2022
au Conseil Communal

Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « *Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins* »

Déléguée municipale : Alice Durnat-Lévi

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :

Le 31 octobre ou 3 novembre 2022 à 20h00, Bureau du Conseil ou Salle Aquarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent postulat de Monsieur Bucciol porte sur les scénarios envisagés pour une sortie du gaz comme vecteur de chauffage des bâtiments situés sur la commune de Prangins, les coûts et les conséquences associés. Ce postulat fait suite à un précédent postulat Bucciol déposé en septembre 2020, demandant qu'une étude de faisabilité soit envisagée sur l'adhésion éventuelle de Prangins au projet prometteur de forage(s) géothermique sur la Côte, le projet EnergieÔ (voir sous le point 2, contexte).

Ce nouveau postulat rappelle que la crise actuelle d'approvisionnement en énergie, couplée à la crise climatique annoncée de longue date, est une injonction à accélérer aussi à Prangins la transition énergétique. L'expérience des démarches effectuées dans d'autres collectivités pionnières pourrait bénéficier à la Commune pour que vitesse et intelligence ne soient pas antinomiques, pour autant que la lourdeur des processus institutionnels et de consultation permettent une quelconque agilité.

Pour rappel, la Municipalité de Prangins soutient une mise en œuvre rapide et ambitieuse des plus de 60 mesures concrètes et cohérentes de sa politique climatique 2019-2023 qui concernent tous les acteurs du territoire. En effet, ces actions comprennent des activités liées à l'administration communale, sur lesquelles les Autorités peuvent exercer une influence directe, et celles des acteurs privés, sur lesquelles elles ont moins de prise. De nouvelles mesures en matière d'approvisionnement énergétique de bâtiments situés sur le territoire communal s'inscrivent dans l'élaboration de la politique climatique 2023-2027. Une de ces actions concerne la mise en place d'un tableau de bord pour mesurer les consommations de CO2 sur le territoire et en surveiller l'évolution. En ce qui concerne la sortie du gaz spécifiquement, il s'agit de réaliser une étude préliminaire des variantes, assortie des coûts et des mesures organisationnelles nécessaires pour la mettre en œuvre.

En 2015, la Commune avait mandaté une étude au bureau Amstein et Walthert afin de poser les bases d'une planification énergétique communale. Cette étude avait délivré des recommandations générales qui se trouvent résumées sous le point 2 décrivant le contexte. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation communal (PACom : ancienne appellation PGA, plan général d'affectation), cette étude est actuellement mise à jour par un bureau mandaté par le service de l'Urbanisme pour élaborer un concept énergétique territorial (CET).

Le Service de l'Environnement est partie prenante dans cette étude et assure le suivi et la coordination avec les partenaires de la Commune dans ces domaines que sont la Société électrique intercommunale de La Côte (SEIC) et les Services industriels de la Ville de Nyon (SI). Ces derniers ont en effet émis la proposition de réaliser une étude concernant l'opportunité d'un chauffage à distance pour les quartiers à forte densité le long de la voie ferrée. Ces différentes actions doivent se compléter afin de donner une vision globale du chemin à suivre.

Le coût de l'éventuelle étude subséquente envisageant les alternatives retenues de manière plus approfondie notamment en ce qui concerne aussi les quartiers du bas du village sera mise au budget 2023. L'ensemble de ces études détaillerait les coûts de la politique volontariste demandée.

2. Contexte

Ce chapitre retrace les démarches entreprises les 10 dernières années et en fait le point de situation. La Commune de Prangins s'interroge de longue date sur ses sources d'approvisionnement énergétique :

1. 2009 : elle réalisait un CECV (Concept énergétique pour les communes vaudoises) qui correspondait à l'énoncé d'une politique climatique et dont certaines des mesures lui ont permis de disposer d'un premier bilan énergétique du territoire et du patrimoine communal.
2. 2010 : elle évaluait l'opportunité d'un chauffage à distance au bois et gaz naturel au centre du village. L'étude de faisabilité a conduit à l'abandon de ce projet pour des raisons de qualité de l'air au niveau local, tout en constituant une source de données importante.
3. Dans la continuité, la Commune s'engageait dès 2010 dans la démarche Cité de l'Energie. Le développement d'une politique climatique 2015-2019 puis 2019-2023, comprenant des mesures visant à diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire, à s'adapter aux effets du changement climatique et à promouvoir la transition énergétique, lui a permis d'obtenir le label en 2015 et son renouvellement en 2019.
4. 2015 : elle mandatait une étude « Bases pour une planification énergétique communale »
5. 2020 : à la suite du postulat « Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur) » de Monsieur Bettens en 2019, la Commune a mis en place une plateforme cartographique énergétique, qui permet aux Pranginois d'évaluer le potentiel des énergies renouvelables (solaires thermique et photovoltaïque ou géothermique) pour leur parcelle ou leur bâtiment.

2.1. Bases pour une planification énergétique communale

L'étude de 2015 susmentionnée établissait ce qui suit :

- a) Un bilan des consommations énergétiques thermiques pour les bâtiments (mazout, gaz, électricité, bois, PAC, solaire thermique, chauffage à distance) en se basant sur la comparaison des données CECV et celles issues des analyses régionales (réalisées dans le cadre d'une étude de planification énergétique au niveau régional lancée par le district de Nyon en 2013).
- b) Une spatialisation des besoins énergétiques pour identifier notamment les zones suffisamment denses pour justifier l'implantation d'un chauffage à distance, mais aussi pour évaluer les performances thermiques des bâtiments.
- c) L'inventaire des filières énergétiques renouvelables disponibles sur la Commune (solaire, géothermie, hydrothermie, aérothermie, biomasse, micro-hydroélectricité, éolien, rejets de chaleur, récupération de chaleur sur les eaux usées, déchets ménagers).

Il était ressorti pour le point a) :

- Que la prédominance des énergies fossiles à 90% (mazout à 60%, gaz à 30%) constituait l'enjeu principal.
- Elle révélait un certain nombre de chauffages à distance privés de petite taille, majoritairement au gaz.
- Par ailleurs, un travail de quantification et localisation des bâtiments au chauffage électrique direct permettrait de cibler les bâtiments connectables à un CAD et définir les mesures pour accompagner la transition de ce parc de bâtiments.

Pour le point b), l'étude relevait que l'assainissement des bâtiments globalement peu performants constituait une priorité absolue.

Pour le point c), elle relevait que compte tenu des différentes ressources disponibles sur la Commune, il s'agissait principalement de la ressource solaire – thermique et photovoltaïque – ainsi que de la géothermie faible profondeur (la partie la plus urbanisée du territoire est située dans une zone non soumise à restriction) qui devraient être mobilisées pour satisfaire les exigences de la Loi cantonale sur l'énergie.

Elle recommandait également d'analyser le potentiel de boucles anergie plutôt adaptées aux grandes infrastructures et aux projets d'envergure. L'anergie récupère et mutualise de la chaleur perdue et non exploitée. Une pompe à chaleur puise l'énergie auprès de sources de chaleur « perdue ». Son atout majeur réside dans sa capacité à mutualiser les besoins énergétiques entre bâtiments : les pertes énergétiques des uns se transforment en gains énergétiques pour les autres. L'anergie permet aussi de refroidir l'été : la boucle anergie permet d'emmagasiner, via un stockage géothermique, l'énergie abondante en période estivale, pour la restituer en hiver.

Quant à la géothermie grande profondeur, dont le potentiel est très important - pour autant que la géologie le confirme ce qui n'était pas encore le cas en 2015, elle implique des infrastructures et des investissements considérables et sa mise en œuvre relève de programmes à large échelle qui dépasse le cadre communal.

Actuellement à Prangins, d'après la situation relevée avec les données cantonales au printemps 2022, 500 ménages sont alimentés au gaz et 500 au mazout (60% d'énergie fossile). Une analyse plus précise est à venir.

2.2. EnergieÔ – ThermorésÔ

Depuis 2015, le projet visionnaire de géothermie profonde EnergieÔ a avancé. Ce projet d'**exploiter** la chaleur du sous-sol de la Côte a débuté en 2006, porté par trois partenaires, la SEFA (Société électrique des Forces de l'Aubonne), la SEIC et les Services industriels de la Ville de Nyon. Romande Energie les a rejoints en 2013. Le site de Vinzel avait été sélectionné pour sa proximité immédiate à la fois d'une faille intéressante et de la Ville de Gland. La mise en exploitation produirait de la chaleur pour 1'500 ménages.

Tandis qu'EnergieÔ s'occupe du forage géothermique, des sociétés **ThermorésÔ** Gland et Nyon se sont créées pour assurer la **distribution** de l'énergie. Dans sa réponse au postulat Bucciol de 2020, en juin 2021, la Municipalité énonçait ce qui suit :

*La société ThermorésÔ Nyon SA, <...> vise à valoriser et distribuer la chaleur en développant un réseau de distribution thermique (chauffage à distance) pour les bâtiments existants et futures constructions à Nyon... A moyen terme (2024-2025), la société envisage de développer le réseau afin d'alimenter Prangins. Il s'agirait essentiellement des **secteurs abritant l'entreprise de GSK, les quartiers d'immeubles situés au sud des voies ferrées, soit le quartier des Mèlèzes et les immeubles situés le long de la route du Curson**. <...> Dans ce cadre, un raccordement au réseau des **structures scolaires communales et d'autres bâtiments communaux situés au centre de Prangins** pourrait être envisagé. <...> Toutefois, le développement du réseau sur territoire Pranginois n'est pas encore d'actualité. La Municipalité actuelle estime donc que ce sera à la future Municipalité d'établir dans le courant de la législature 2021-2026 des liens avec la Commune de Nyon afin d'envisager une adhésion à la société ThermorésÔ Nyon SA.*

En 2021, à la suite d'une campagne de prospection sismique de trois semaines (Nyon-Aubonne-Etoy et Bière-Montricher), concluante concernant le potentiel géothermique, les travaux préparatoires pour la construction de la plateforme de forage ont débuté le long de l'autoroute. Le forage devrait commencer dans les prochaines semaines.

En parallèle, à Nyon, un préavis (N° 2022/56) déposé au Conseil communal au mois de juin 2022, demande un crédit de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions pour ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais, de CHF 162'000.- en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon et de CHF 699'000.- pour les ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau.

3. Prochaine étape : étude actuellement menée ou à mener

3.1. Concept énergétique territorial

Le CET prévoit une mise à jour de l'étude résumée au chapitre 2. Il proposera des stratégies d'approvisionnement énergétique en valorisant au mieux les ressources énergétiques renouvelables et locales (se passant du gaz) et en conformité avec les stratégies fédérale et cantonale. Il sera relativement complet en prévoyant des scénarios pour les différents secteurs de la Commune de Prangins, aussi bien pour les bâtiments publics que privés. Toutes les ressources énergétiques n'étant pas forcément présentes directement dans le périmètre délimité par la Commune, le CET devra permettre de mener une réflexion à différentes échelles spatiales pertinentes, en cohérence, d'une part, avec le périmètre défini par la Commune, et, d'autre part, avec les différentes ressources énergétiques analysées à l'échelle du Canton.

Le CET comprend également une évaluation environnementale des stratégies d'approvisionnement proposées, à l'aide de différents critères (efficacité énergétique, consommation d'énergie primaire non renouvelable, émissions de CO₂, émission de polluants atmosphériques, part d'énergies renouvelables et part d'énergie importée).

3.2. Implication SEIC / SI

Dans le contexte décrit plus haut, la SEIC a également proposé à la Commune de Prangins de réaliser une évaluation spécifique de l'opportunité d'un réseau de chauffage à distance par géothermie, en exploitant la faille de Nyon (Bonmont-Yvoire) pour alimenter les zones à forte concentration et comportant des bâtiments importants (zones telles que mentionnées dans la réponse municipale de 2021). Dans la foulée, les Services industriels de Nyon ont proposé de partager les frais de l'étude. Les résultats et recommandations de l'étude et les résultats du forage de Vinzel en fin d'année permettront d'avoir une meilleure vision pour la suite, notamment permettre à la Municipalité de se déterminer sur la poursuite d'un projet de chauffage à distance et, dans ce cas de figure, de préciser le périmètre de distribution et la forme de la production de chaleur, soit en se raccordant à Nyon, en participant à ThermorésÔ Nyon, soit de manière autonome avec la création d'une société ThermorésÔ Prangins SA, dont la forme et les partenaires seraient à trouver.

4. Conclusion

Le CET et l'étude à mener par la SEIC/SI sur Prangins sont des initiatives qui ont déjà été lancées par la Municipalité. Il se trouve par ailleurs qu'elles répondent à la demande émise par le postulat Yvan Buccioli et donneront les recommandations et orientations pour des études approfondies ultérieures selon les scénarios d'approvisionnement retenus. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le rapport-préavis No. 26/2022 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Buccioli « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis No. 26/2022 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Buccioli « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins ».

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 26 septembre 2022, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



La secrétaire



Poona Mahshoor

Annexe :

1. Postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Buccioli « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »

Postulat pour une sortie rapide du gaz comme source d’approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins.

En vertu du droit d’initiative conféré par l’art 64 du règlement du Conseil communal (art. 31 LC), par voie de postulat, je demande au Conseil communal de Prangins d’inviter la Municipalité à présenter dans un rapport, les scénarii alternatifs à l’usage du gaz comme vecteur de chauffage énergétique des bâtiments sur la commune de Prangins, les coûts et les conséquences associées.

Il serait souhaitable que le rapport comporte ; - l’énoncé d’une politique énergétique volontariste à l’horizon 2030 qui soit en accord avec les objectifs du plan climat cantonal ; - l’étude des variantes permettant de s’affranchir rapidement du gaz naturel comme vecteur énergétique pour les bâtiments ; - l’estimation des coûts associés à ces variantes ; - les mesures organisationnelles que cela engendre, en particulier dans notre relation avec le distributeur du réseau de gaz actuel, les Services Industriels de Nyon.

Développement

Inutile de mentionner que l’agression russe en Ukraine porte à conséquence sur notre approvisionnement énergétique et plus particulièrement en ce qui concerne le gaz. Si les distributeurs se sont déclarés rassurants pour cet hiver, l’approvisionnement n’est en rien garanti pour l’hiver prochain. Les citoyens pranginois raccordés au gaz risquent bien de devoir précipiter leurs décisions au risque de se retrouver sans source d’eau chaude et de chaleur aux moments critiques des hivers prochains ; et ceci sans compter un doublement voire un triplement de leur facture énergétique. Dès lors, quelles solutions d’approvisionnement devront-ils privilégier en sachant que l’approvisionnement énergétique est une tâche de politique publique partagée entre confédération, canton et commune.

En conclusion

Le caractère d’urgence de la question ne doit pas occulter la nécessité de réfléchir avec le recul approprié. Alors, plutôt que d’être pris au dépourvu et de subir la situation, je recommande à la Municipalité de se saisir de l’occasion pour étudier de près la question et d’informer le Conseil et la population des conséquences directes et indirectes de cette nouvelle situation de crise et des possibilités de prendre les mesures appropriées.

J’invite par conséquent le Conseil à soutenir la présente proposition et à renvoyer, sans tarder, ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport d’ici à six mois.

Prangins le 20 mars 2020 ;



Yvan Buccioli,
Conseiller communal